

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 juin 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, LAPALUD, GENIN, GUICHON, VIALLO, MANGUELIN, MILLET, Mmes BOUVET, BURDET, CORNET, COTTE, GUYENNET,

Excusée : Mme CAMPANT

Secrétaire de séance : Jean Claude MASSARD

Les conseillers municipaux ont été invités à une visite des locaux de la MARPA. (visite très appréciée)

1) APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 26 mars 2012 est approuvé à l'unanimité

2) DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente du Commerce d'Alimentation, commerce vendu à Madame Fontaine pour un montant de 50 000,00 Euros.

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les 3 commerçants le lundi 11 juin pour une réunion d'information sur le fonctionnement des commerces de proximité.

Par anticipation, le Conseil municipal ne préempte pas sur les ventes futures :

- Vente parcelle de G.BENOIT (5 route du Bouchoux) pour environ 85 000,00 Euros
- Vente du RDC de l'habitation de G. BENOIT à Rémy TABOURET

3) Fossé CURTET

Le 23 mai 2012, une réunion a été organisée avec tous les riverains du fossé CURTET. (A l'avenir prévenir Mr Martin de Gestion et Patrimoine de la DOMBES pour Madame GIRAUDET).

Au vu des désaccords avec plusieurs propriétaires sur les limites du fossé Curtet, le Maire propose le bornage de ce fossé de la Route de Saint-André-le-Bouchoux à la route de Saint-Germain-sur-Renom. Lecture de la lettre de Noëlle Cointet par le Maire.

Il insiste sur le fait que le Conseil Municipal n'est pas responsable de ce qui a été fait précédemment et qu'il faut clarifier la situation sur les limites de propriétés avant de faire les travaux nécessaires pour être en conformité avec le zonage d'assainissement.

Une autre réunion sera organisée avec les riverains. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le bornage du fossé Curtet.

4) Plan de Signalisation

Le Maire informe que la commission des rues (Stéphane GENIN, Pierre MILLET, Dominique BURDET) s'est réunie le 31 mai dernier et a travaillé sur la création d'un plan de signalisation à l'échelle de la commune. Ce plan annule les précédents.

Pascal MANGUELIN rappelle qu'il ne faudra pas oublier de préciser la circulation des véhicules agricoles et des bus.

La Commission a également travaillé sur le panneau de signalisation des animations du village. Il a été décidé que les associations qui souhaitent faire une annonce paient leurs panneaux d'annonces. (soit 20 Euros la plaque) sachant que la commune a déjà payé les panneaux pour les jours et les mois. Le comité des fêtes se charge de l'organisation des commandes et du paiement des réglottes. Ces dernières seront stockées à la Mairie et mises en place par Mickael.

5) Demande de matériels pompiers

Suite à l'arrivée de nouvelles recrues, les pompiers demandent à la commune de financer certains

matériels, le montant de cette demande s'élève à 2200,00 Euros TTC.

A savoir, le SDIS subventionne les communes à hauteur de 60 % pour les vêtements et 30 % pour les alarmes.

Au vu des subventions le montant des achats s'élèverait à 862,00 Euros. Le Maire rappelle que les pompiers ont financé leurs vestiaires intégralement. Il rappelle également le BALL TRAP organisé le week-end du 16 et 17 Juin.

Le conseil municipal accepte la demande des pompiers.

6) Bilan de la Commission Bâtiments (Réunion du 31 mai)

☛ Garderie

Sur les 3 demandes de devis de maîtrise d'œuvre, seul l'Architecte MEGARD a répondu favorablement. Pour 100 000,00 euros HT d'estimation de travaux, les montants d'honoraires s'élèveront à 12 700,00 euros HT soit :

- 9300,00 euros HT pour l'Architecte,
- 2 800,00 euros pour Fluitec,
- 600,00 euros pour BEM.

Des demandes de subventions se feront auprès de la CAF, de la MSA, et du Conseil Général.

Le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Centre Dombes prendra probablement la compétence petite enfance (0 à 4 ans) dans laquelle sera inclus l'aide à l'investissement des structures d'accueil périscolaire.

3 projets sont envisagés sur 2013-2014 (Micro-crèche à Mionnay, Saint André de Corcy et Villars les Dombes). Une subvention de la CCCD pour notre projet d'accueil péri-scolaire n'est pas encore définie.

☛ Cimetière

Actuellement il reste une seule place pour le columbarium.

Plusieurs devis ont été demandés :

Les devis portent sur :

- 6 cases triangulaires
- 1 étage supplémentaire
- 1 totem pour le jardin des souvenirs avec un puits d'enfouissement
- 1 ossuaire

Le devis de GIVRE a été retenu à l'unanimité pour un montant de 11 397,88 Euros TTC

Le Maire rappelle qu'il faudra mettre en place impérativement le règlement du cimetière à l'automne.

☛ Devis façade école maternelle

DEVIS JENTELLET 24 827,00 Euros TTC

DEVIS CAVIEUX 45 310,00 Euros TTC

A l'unanimité le devis Jentellet a été retenu.

Le Maire va rencontrer l'entreprise pour lui demander que les travaux côté école maternelle soient effectués pendant les vacances d'été. L'Architecte MEGARD sera sollicité sur la couleur de la façade.

Néanmoins, l'opération façade de l'école maternelle n'est pas suffisamment budgétée et pour pouvoir assurer le financement de ce projet la somme de 25 000,00 euros sera prise sur le reliquat de l'opération réhabilitation des 3 logements.

☛ Projet CITY Stade

Le Maire donne la parole à Pierre MILLET.

Ce dernier informe le conseil que la taille standard d'un city stade est de 24 x 12 m ce qui correspond à un terrain de tennis. Il met en garde la commune contre les nuisances, nécessité de le positionner à 200 mètres des habitations.

Avec l'augmentation de la population, le city stade est une nécessité :

- Pour les adolescents
- Pour les scolaires

La volonté du Maire est d'associer les jeunes au projet. Pour information Saint Paul de Varax s'est équipé d'un city stade.

→ Cout hors subvention	74 249, 23 Euros
→ Cout réel après subvention	15 655. 23 Euros

Facture SDEI

Le Maire informe le conseil que le compteur d'eau du stade et du tennis annonce des consommations d'eaux anormales (octobre à avril 1457 m3 pour un montant 2496,19 euros.

Nous avons demandé à la SDEI une recherche de fuite qui s'est révélée négative. Un courrier a été envoyé au Syndicat pour demander un dégrèvement.

On vérifiera auprès de Groupama s'il est possible de faire quelque chose. Mickael est chargé de relever le compteur tous les 15 jours pendant plusieurs mois.

Contrat d'entretien des chaudières et matériels divers des bâtiments communaux

Jean-Paul Grandjean prend la parole, explique qu'il a étudié attentivement les différents contrats d'entretien des chaudières de la commune et qu'il est possible de faire des économies importantes. Un feuillet récapitulatif est distribué à tous les conseillers présents.

Un devis a été demandé à l'entreprise Planche, entreprise qui a les qualifications pour effectuer l'ensemble des prestations. L'étude de ce devis fait apparaître une économie pour la commune de 1697 euros.

Il informe également que la commune doit dénoncer le contrat avec Savelys avant le 20 juillet prochain.

Le Maire souhaite demander d'autres devis.

7) Bilan réunion de formation DDT – Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions en matière de fiscalité de l'urbanisme qui ont été communiquées par la Direction Départementale des Territoires de Trévoux lors d'une réunion d'information le mardi 12 juin.

Cette réforme concerne la Taxe de Raccordement à l'Egout qui à l'origine devait être supprimée au 1^{er} janvier 2015, la Taxe d'Aménagement (votée par le conseil municipal du 14/11/2011) majorée devant compenser la suppression de cette taxe.

Or, une nouvelle taxe, la PAC (Participation pour l'assainissement collectif), a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012, pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux. Elle est destinée à remplacer la Taxe de Raccordement à l'Egout (TRE) à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le Maire précise que le conseil municipal doit délibérer pour fixer le montant de cette participation. Ce montant ne pouvant pas être supérieur à 80% du coût de l'installation d'un assainissement individuel. Le Maire précise que dans le cas de Marlieux l'installation d'un assainissement individuel est au minimum de 8000,00 € et il fait différentes simulations :

80% de 8000,00€ = 6400,00€ 60% de 8000,00€ = 4800,00€ 50% de 8000,00€ = 4000,00€

Le Maire insiste sur le fait que les subventions des différents organismes vont diminuer dans les années à venir, voire être supprimées et qu'il sera nécessaire de trouver d'autres financements pour tous les équipements publics. C'est pourquoi il propose de fixer la PAC à 4800,00€.

Fanny GUYENNET et Stéphanie COTTE expriment leur désaccord trouvant excessif de passer d'une TRE à 2800,00€ à une PAC de 4800,00€.

Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité une PAC à 4800,00€.

8) Sécurisation des passages à niveaux

Sur la commune de Marlieux, on dénombre deux passages à niveau : le PN 28 et le PN31, qui sont sécurisés par des panneaux mais qui ne possèdent pas de signaux lumineux, ni de barrières. Ils sont situés

sur la ligne RFF Sathonay-Bourg en Bresse. A savoir, sur cette portion les trains TER circulent à 140 km/h.

Le PN 21 sera fermé, seul l'agriculteur aura la clef des barrières.

Le PN31 n'ayant aucune utilité sera supprimé.

Le Maire explique également la difficulté pour les piétons de traverser le PN 30 (à côté de la gare) car le trottoir est trop étroit. La SNCF regarde la faisabilité d'élargir ce trottoir.

9 MARPA

Le Maire informe que l'Association a embauché une directrice Mme GUYOT habitante de Marlieux. Elle prendra son poste au 1^{er} Octobre.

10) DICT – Contrat de services

La mise en œuvre de la nouvelle réglementation DT/DICT dont les principales mesures entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et l'ouverture d'un guichet unique des réseaux le 1^{er} septembre prochain oblige une gestion dématérialisée des réseaux.

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer un contrat de maintenance avec la société Sogélink pour un montant de 300 euros annuels.

11) Communauté de Communes Centre Dombes

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les délibérations suivantes :

- Changement d'adresse de la CCCD qui est dorénavant à ZAC de la tuilerie à Villars les Dombes
- Prise de compétence d'action sanitaire et sociale, compétence qui permettra le soutien financier à la Marpa (Rappel la CCCD verse une subvention de 180 000,00 euros à la Commune pour soutien à la Marpa)

Le Maire précise qu'il conserve ses pouvoirs de police en matière d'ordures ménagères qu'ils ne seront donc pas transférés à la présidente d'ORGANOM.

Projets à l'étude :

- Couvrir la piscine de Villars les Dombes. Il faut savoir qu'il y a un coût d'investissement mais également un coût de fonctionnement qui sera toujours déficitaire.

- La CCCCD mettrait à disposition des poubelles noires (bacs) pour un prix de 30 euros (même organisation que pour les composteurs).

12) Renégociation contrat de prévoyance

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de donner mandat au centre de Gestion de l'Ain pour renégocier le Contrat de Prévoyance avec Gras Savoye.

13) Comptes –rendus de réunions

Commission Emploi

La Commission emploi s'est réunie pour étudier la demande d'une Atsem supplémentaire à compter de la prochaine rentrée scolaire.

73 enfants en maternelle pour la rentrée de 2012/2013 répartis ainsi :

28 en PS

21 en MS

18 en GS + 6 CP

Cathie Poncet a envoyé un courrier à la mairie pour postuler à cet emploi sachant qu'elle devra laisser son poste à la cantine.

Après en avoir délibéré, et après la proposition de la commission emploi, un contrat à durée déterminée (temps scolaire) sera signé avec Cathie PONCET pour 3 heures de plus le matin soit une augmentation

de 6000,00 Euros charges comprises pour une année scolaire. Les Communes de Saint Germain sur renom et la Chapelle du Chatelard seront informées, en effet elles participent aux frais de fonctionnement au prorata des enfants domiciliés sur leur commune.

- Modification des statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante

Le conseil municipal valide la modification des statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante :

- Changement du mode de calcul des contributions financières des collectivités adhérentes afin de ne pas prendre en compte la nouvelle contribution économique territoriale
- Transfert du siège social du Syndicat de la Veyle à Vonnas
- Remise à jour du nombre de collectivités adhérentes suite au retrait de Saint André de Bagé en 2010

Clic Dombes Saône

Jean–Claude Massard prend la parole et explique que le CLIC souhaite un partenariat durable avec les collectivités territoriales. Une convention est à établir avec la Mairie avec la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

Assemblée Générale du Foot Stéphane Genin fait remonter la demande du foot de faire tondre le terrain plus souvent.

14) QUESTIONS DIVERSES

-Renouvellement de la convention avec le SATAA concernant le contrôle de l'eau pour 2 ans.

-Demande de subvention en vue de l'acquisition d'un défibrillateur pour la MARPA auprès de Madame GOY CHAVENT (Sénatrice) Voir pour une autre formation lors du forum des associations.

-Monsieur le Maire informe que tous les conseillers sont invités au pot de Monsieur MARTIN le jeudi 5 juillet à 18H30 qui aura lieu à l'école. La commune offrira le pot de départ. Le Maire propose aux élus présents de faire un cadeau au nom du Conseil Municipal. (Proposition 10 euros par personne) Fanny Guyennet et Stéphanie COTTE sont chargées de choisir le cadeau.

-Cuivres en Dombes organise un apéro concert à Marlieux qui aura lieu le samedi 21 juillet sur la place du village. La commune offre l'apéritif sans alcool. Un repas est prévu pour les musiciens à la salle de réunion

-Un tour de table est fait pour le planning du dimanche 17 juin pour les élections législatives.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 00heure 45